

RÈGLEMENTS DU CONCOURS DE PHOTOS

« EAST BROUGHTON EN IMAGES »

- La photo doit être prise à East Broughton;
- Chaque participant atteste être l'auteur de la photo présentée et autorise la municipalité d'East Broughton à la publier et à l'exposer à des fins d'utilisation de publicité, site Internet, réseaux sociaux, calendrier municipal et toute autre publication, et ce, sans aucune rémunération. Les droits d'auteur demeurent toutefois au participant;
- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée (remettre le formulaire « Autorisation - Diffusion de photos » dûment rempli à la Municipalité d'East Broughton).

LES SPÉCIFICATIONS :

Chaque photo présentée doit respecter les spécifications suivantes :

- Orientation paysage (horizontal)
- Résolution minimale de 300 dpi (3450 x 2700 pixels)
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté sur la photo.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Le respect des règlements du concours;
- L'originalité du sujet;
- La qualité de la photo;
- La représentativité de chaque saison : été, automne, hiver et printemps

PRIX GAGNANT :

Le cliché gagnant sera mis en honneur sur le calendrier municipal 2021.

De plus, les clichés se qualifiant pourront être utilisés à des fins de publicité et de promotion d'activités sportives, culturelles ou touristiques se déroulant dans la municipalité et ce, dans différents médias tels que site web, dépliants, page facebook, etc.

Faites parvenir vos clichés à l'adresse courriel suivante :
annie@municipaliteeastbroughton.com